



## LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 20

Novembre 2017

### Sommaire :

- Vie Institutionnelle:  
Mot du maire
- Aire de co-voiturage
- Sécheresse
- Transport  
marché de  
Pierrelatte

### Dans ce numéro :

- TAXE communauté de commune Drome Sud Provence
- Bibliothèque
- Périscolaire
- Elagage
- Bibliothèque
- Dates marché de Noël

Coupe de bois  
communales



Mairie de La Garde Adhémar  
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr

www.la-garde-adhemar.com  
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tel : 04 75 04 41 09  
Fax : 04 75 04 43 44



## LE MOT DU MAIRE

### INAUGURATION AIRE DE COVOITURAGE

Chères Lagardiennes et Lagardiens, comme indiqué sur notre site internet, l'aire de covoiturage de La Garde Adhémar a été inaugurée début octobre. Ce projet mené par Agnès Milhaud, Adjointe au Maire, et le conseil départemental de la Drôme permet aujourd'hui un accès sécurisé à ce service ainsi qu'un arrêt des cars aménagés.

Ces travaux s'inscrivent dans le schéma bi-départemental de covoiturage et sont financés pour 8 000 € HT par la commune et 22 000 € HT par le Département de la Drôme. Nos remerciements vont à Madame la Présidente du conseil départemental, Marie Pierre Mouton. Cette aire de covoiturage comprend douze places dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite.

La Commune de La Garde-Adhémar a fait le choix de s'engager pour une alternative de transport reconnue qui procure non seulement des avantages individuels mais aussi collectifs. L'augmentation du taux de remplissage des véhicules en diminuant le nombre de véhicules sur les routes est une mesure écologique et économique à tous les niveaux.

RDV sur : [www.ecovoiturage0726.fr](http://www.ecovoiturage0726.fr)



**La sécheresse exceptionnelle** de ces derniers mois cause des difficultés de tous ordres sur notre commune. Nos espaces verts ont énormément souffert y compris notre jardin des Herbes. L'ensemble de nos nouvelles plantations dont le rondpoint sud n'ont pas résisté à plusieurs mois de privation d'eau et seront entièrement à refaire... **Plus grave encore, vous pouvez avoir remarqué des fissures sur vos constructions, particulièrement en sol argileux. Dans ce cas, je vous conseille de faire une déclaration à votre assureur et nous transmettre très rapidement un courrier similaire avec des photos.** (Une page A4 explicative : nom, prénom, adresse, avec plan de situation ainsi qu'une page A4 avec les photos correspondantes). S'il y a de nombreuses demandes, **nous tenterons d'obtenir des services de l'Etat un classement de la commune en catastrophe naturelle. Dans tous les cas si classement il y a, celui-ci n'interviendra pas avant le premier semestre 2018...**

### TRANSPORT EN CAR POUR LE MARCHÉ DE PIERRELATTE LE VENDREDI

Un minibus est mis à la disposition des personnes qui le souhaitent pour se rendre au marché le vendredi matin à Pierrelatte. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre l'entreprise SRADDA tel 04 75 51 89 69 de Montélimar assure le service avec le trajet suivant en ce qui concerne la Garde Adhémar. Aller : Montée par la Départementale côté Nord avec arrêt et retour départ de Pierrelatte 11h00 (même itinéraire)

LA GARDE ADHEMAR Les coudoulets	08:51	11:19
LA GARDE ADHEMAR Porte Nord	08:52	11:18
LA GARDE ADHEMAR Lotissement	08:55	11:15
LA GARDE ADHEMAR D572 / D572 A	08:58	11:12
LA GARDE ADHEMAR D572 / D158	09:02	11:08
PIERRELATTE Hotel de Ville	09:10	11:00

**Ce service est pour vous !  
Profitez-en !**



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## (Hausse de TEOM) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : une hausse décidée par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

L'Etat impose à la communauté de communes d'exercer en lieu et place des communes la compétence de collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. La commune de La Garde Adhémar a donc été dessaisies de ce service.

L'ensemble des déchèteries entre maintenant dans ce champ de compétence. Par le passé, ces mêmes déchèteries étaient en très grande partie financées par le budget communal et nos impôts. Aujourd'hui elles doivent être financées par la TEOM perçue par la Communauté de communes.

L'état impose à la communauté de commune d'exercer en lieu et place des communes la compétence de collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. La commune de La Garde Adhémar a donc été dessaisies de ce service.

L'ensemble des déchèteries entre maintenant dans ce champ de compétence. Par le passé, ces mêmes déchèteries étaient en très grande partie financées par le budget communal et nos impôts. Aujourd'hui elles doivent être financées par la TEOM. Face aux augmentations annuelles des traitements et frais liés aux collectes, à la mise en décharge de nos déchets, la CCDSP a décidé d'unifier le taux de la TEOM sur l'ensemble des 11 communes ayant le même service. ( Baume de Transit, Bouchet, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne, Rochegude, Suze la Rousse, Tulette, Clansayes, St Restitut, Solérieux).

Paramètres indiquant une hausse de la TEOM : 1) **Augmentation des coûts de traitements de nos déchets.** (63 euros la tonnes en 2005 à 91 euros aujourd'hui). 2) **Augmentation de la taxe TGAP appliquée sur l'enfouissement de nos déchets,** (+ 30% en trois ans. 3) . **Augmentation de 23% d'apport en plus sur nos déchèteries.**

11 communes sur 14 de la communauté auront désormais le même taux de TEOM. Pierrelatte, Saint Paul trois châteaux et Donzère auront à terme des taux encore plus élevés que les autres communes (jusqu'à 30% de plus).

En contrepartie et parce que la commune de La Garde Adhémar l'avait anticipé, cette année encore le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts et ce depuis plus de 8 ans.

Par contre la commune de La Garde Adhémar a fait savoir avec la plus grande fermeté à la communauté de communes qu'elle n'était pas du tout satisfaite du service rendu à la population, en exigeant au plus vite des progrès réels. Le service est en effet complètement dégradé et bien inférieur à ce que la commune de La Garde Adhémar avait mis en place quand elle s'en occupait directement.

### AVIS DE RECHERCHE

La municipalité de La Garde-Adhémar recherche des personnes intéressées pour effectuer des heures de remplacement auprès des structures périscolaires : garderie – cantine et temps périscolaire. Titulaire d'un CAP petite enfance, BEP CSS, DEAVS, DE ME, Bac ASSP, ou autre diplôme en lien avec la petite enfance. Merci d'adresser lettre de motivation et CV en mairie.



**Un petit rappel sur l'élagage :** En bordure du domaine public, les propriétaires sont soumis à servitude d'élagage. Les branches, racines doivent être coupées à l'aplomb des limites de propriété. Il est rappelé que les plantations d'arbres en bordure de voirie doivent se faire à 2 m , sauf plantation derrière un mur de clôture.

### Bibliothèque municipale

04 75 53 56 61  
Mardi 16h-18h  
Jeudi 16h-18h  
Samedi 10h-12h  
Adulte 3€/an  
Enfant gratuit



### MARCHE DE NOËL LAGARDIEN 5/16/17 DECEMBRE

**ATELIERS MONTAGE ET DECORATION** pour toutes et tous les lundis à 17h et tous les mercredis à 14h salle du Petit Rieu à partir du mercredi 8 novembre , bienvenue aux nouvelles recrues !



### Coupe de bois communales

20 parcelles destinées à la coupe de bois sont disponibles dans les bois communaux pour les habitants de La Garde-Adhémar qui en feront la demande auprès de la mairie avant le 30 novembre 2017. Le tirage au sort des lots mis à disposition aura lieu en mairie durant la première quinzaine de janvier 2018.

Chaque personne inscrite sera convoquée par courrier et devra être présente ou se faire représenter pour la signature du contrat, l'acceptation du règlement et le paiement de la somme de 110€ à l'ordre du trésor public.

Pour s'inscrire, il faut posséder une cheminée et disposer du matériel nécessaire (tronçonneuse, vêtements et équipement de sécurité, engins pour déplacer le bois). Le bois pourra être abattu entre le 15 janvier 2018 et le 15 avril 2020 date à laquelle l'ensemble des arbres devront être abattus (coupe rase ou à blanc). Un seul lot par famille sera attribué.

